

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02241

Numéro SIREN : 444 786 917

Nom ou dénomination : AIME FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt 14432



M i c h a ë l A T T A S

Expert - Comptable

Commissaire Aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE

EURL AIME FINANCE

66 AVENUE DES ALUMINES ATRIUM AVON

13120 GARDANNE

RCS AIX-EN-PROVENCE 444 786 917

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE (SASU)



M i c h a ë l A T T A S

E x p e r t - C o m p t a b l e

C o m m i s s a i r e A u x C o m p t e s

Cher associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 04/10/2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre rapport est organisé selon le plan suivant :

- I. Diligences afférentes à la mission de commissaire aux comptes sur la situation de la société
- II. Diligences afférentes à la mission de commissaire à la transformation
- III. Conclusion.



M i c h a ë l A T T A S

Expert - Comptable

Commissaire Aux Comptes

**I. DILIGENCES AFFERENTES A LA MISSION DE COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Votre société a été créée le 18/11/2002 et a notamment pour objet :

- La prise de participation dans toutes sociétés
- La gestion de capitaux, gestion de titres de participation
- Toutes prestations financières, administratives, commerciales au bénéfice de sociétés apparentées
- La propriété, l'entretien, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles, toute activité de promotion immobilière, constitution de toutes sûretés

Nos travaux se sont notamment basés sur les états financiers 2022 (31/12/2022) ainsi qu'une situation comptable au 30/09/2023. Les états financiers 2022 ont été établis par le cabinet d'expertise comptable SLIGEC (Juliette LUTYN) 230, avenue Jean Jaurès 59790 RONCHIN et la situation comptable au 30/09/2023 a été établie par le cabinet d'expertise comptable EXAUDIS (Maxime AUBERT) 66 Avenue des Alumines 13120 GARDANNE. Les deux cabinets ont une mission de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2022 et la situation comptable du 30/09/2023, n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

ELEMENTS	BILAN 31/12/2022	SITUATION 30/09/2023
CA HT	237.210 EUROS	0 EUROS
MARGE BRUTE	237.210 EUROS	0 EUROS
VALEUR AJOUTEE	213.089 EUROS	-16.404 EUROS
EBE	-5.243 EUROS	-121.404 EUROS
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3.229 EUROS	-122.024 EUROS
RESULTAT COURANT	-410.977 EUROS	1.579.634 EUROS
RESULTAT NET COMPTABLE	-779.620 EUROS	1.579.634 EUROS



M i c h a ë l A T T A S

Expert - Comptable

Commissaire Aux Comptes

ELEMENTS	BILAN 31/12/2022	SITUATION 30/09/2023
CAPITAL SOCIAL	1.001.000 EUROS	1.001.000 EUROS
CAPITAUX PROPRES	822.391 EUROS	2.302.025 EUROS
TRESORERIE (Y COMPRIS VMP)	397.695 EUROS	391.177 EUROS

Les informations collectées auprès de l'expert-comptable de la société et de la direction ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

II. DILIGENCES AFFERENTES A LA MISSION DE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

III. CONCLUSION

Nous n'avons pas relevé d'avantages particulier stipulé au profit d'associés ou de tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 12/12/2023

Le Commissaire à la transformation

Michaël ATTAS